



Nous, Maire de la Ville de Dijon

MAIRIE DE DIJON

Objet : Concession de service public pour la gestion de la structure multi-accueil de la petite enfance « Le Tempo » de la Ville de Dijon.

VU

- Les délibérations du Conseil en date des 10 juillet 2020, 13 décembre 2021, 26 septembre 2022 désignant les membres de la commission de délégation de service public, et l'arrêté du 17 octobre 2022,
- L'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales,
- Les articles L.1411-1 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

ARRETONS

Article 1 - Madame Kildine BATAILLE nous représentant en notre absence, est désignée pour conduire les négociations lors de la procédure de concession de service public pour la gestion de la structure multi-accueil de la petite enfance « Le Tempo » de la Ville de Dijon.

Article 2 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. Le Directeur Général des Services de la Ville de Dijon,
- Notifiée à Madame Kildine BATAILLE.

Le présent arrêté sera publié conformément à la loi après avoir été transmis à M. le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.